

## **DEC120638DR14**

### **Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5566, intitulée « Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales » ;

**Vu** la décision n° 113071INSU du 24 janvier 2012 portant nomination de M. Yves MOREL, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5566 ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Thierry DELCROIX, DR2, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DELCROIX, délégation est donnée à Mme Nadine LACROUX, AI, Responsable gestion, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DELCROIX et de Nadine LACROUX, délégation est donnée à M. Philippe MAISONGRANDE, CR1, Directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DELCROIX, de Nadine LACROUX et de M. Philippe MAISONGRANDE, délégation est donnée à M. Nicholas HALL, Pr, Directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision

#### **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 8 février 2012

Le directeur d'unité

M. Yves MOREL